Le CESE se félicite de la création du droit universel à la garantie jeunes

PUBLIÉ LE 14/03/2016

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) se félicite de l’annonce par le Gouvernement de la création du droit à la Garantie jeunes pour tous les jeunes sans emploi ni formation, mesure portée par le CESE et rappelée dans son avis « Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes » (03/2015). Le Gouvernement reprend également aussi de l'avis du CESE « Droits formels|droits réels: améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes » (06/2012) la clause impact jeunesse et la création d'un conseil d'orientation des politiques de jeunesse. Le CESE, très engagé en faveur de l’insertion sociale et professionnelle des jeunes, a à plusieurs reprises alerté sur le fait que les jeunes sont l’angle mort des politiques publiques. Le Conseil salue ainsi l’annonce par le Gouvernement de véritables outils politique de jeunesse permettant d’apporter une réponse aux difficultés d’insertion et de protection sociale. Antoine Dulin, rapporteur des avis du CESE concernés par les annonces du Gouvernement, ajoute : « Nous porterons une attention particulière à la transformation de ces annonces en actes en termes de moyens financiers et humains, notamment par l’appui du réseau des missions locales ». Le CESE, dont quatre sièges sont attribués aux organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, demeure la seule institution au sein de laquelle sont représentés les jeunes.
Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026